



**Contribution à la consultation nationale  
sur les programmes de l'école et du collège (cycles 2, 3 et 4)**

Contribution n° 2015-0612-STE-017 publiée le 12 juin 2015

---

**Rapporteuse : Françoise VOUILLOT**



PREMIER MINISTRE

La consultation nationale sur les programmes a été lancée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle porte sur les propositions élaborées par le Conseil supérieur des programmes (CSP) au terme d'un travail fourni.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), autorité consultative indépendante placée auprès du Premier ministre, est composé de 73 membres acteurs et actrices de l'égalité dans les champs académique, associatif, politique, administratif et économique. L'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons constitue un enjeu cardinal pour l'égalité entre les sexes. Au sein de la commission « Stéréotypes de sexe », Françoise VOUILLOT, enseignante-chercheuse responsable du groupe de recherches OriGenre à l'INETOP-Le CNAM, pilote le travail sur l'éducation pour lequel elle est Rapporteuse.

Suite à un entretien entre le HCEfh, représenté par sa Présidente Danielle BOUSQUET et la Rapporteuse Françoise VOUILLOT, et le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), représenté par son Président Michel LUSSAULT, le HCEfh a décidé de livrer son analyse des projets de programmes au prisme de l'égalité entre les sexes, et est disposé à poursuivre ce travail autour de propositions opérationnelles.

>>



### **L'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les programmes - Cadre général**

- **L'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les programmes dorénavant fixée par la loi**

La Loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République a rendu explicite la recherche de l'égalité filles-garçons dans les programmes, notamment par l'instauration de l'enseignement « moral et civique » dans le socle commun de connaissances et de compétences (pilier 6) :

*« Article L311-4 (Modifié par la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 41) « Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité ».*

- **L'égalité entre les sexes dans les objectifs fixés au travail du CSP par le Ministre de l'Éducation nationale**

Dans sa première lettre de commande au Conseil Supérieur des Programmes (CSP), Vincent PEILLON, alors ministre de l'Éducation nationale, avait mentionné la nécessité d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les chantiers attendus : définition d'un Socle commun de connaissances, de compétences, et de culture, Programme d'enseignement moral et civique et de Programmes du primaire et du collège :

*« Pour l'ensemble de ces commandes, vous veillerez à intégrer dans vos réflexions et à vos propositions les priorités suivantes que le législateur a souhaité assigner à la refondation de l'École de la République : la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le respect de l'égalité entre les sexes, la valorisation des langues et cultures régionales, la promotion d'une plus grande ouverture sur l'Europe et sur le monde, ainsi que la prise en compte des contraintes propres aux personnes souffrant d'un handicap ou d'un trouble invalidant. »*

Dans sa deuxième lettre de commande au CSP (décembre 2013) demandant de formuler des propositions de programmes de l'école maternelle au collège :

« De nouveaux programmes adaptés aux enjeux contemporains de la société  
 La représentation nationale, les parents d'élèves et les acteurs économiques ont exprimé une forte attente d'un enseignement adapté à la société de notre temps : en donnant toute leur place aux technologies de demain, notamment avec le développement indispensable de la formation au numérique et par le numérique, mais aussi aux valeurs nécessaires au vivre ensemble (enseignement moral et civique, développement durable, égalité des sexes, ouverture au monde...), la modernisation des programmes devra répondre à ces attentes. En particulier, il vous reviendra de me dire comment les programmes viendront contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, et du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, pour chacun desquels je vous ai déjà confié la responsabilité de définir un référentiel. »

&gt;&gt;

## ② Analyse de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les programmes

Le HCEfh a procédé à l'analyse des projets de programmes des cycles 2 (cycle des apprentissages fondamentaux – CP, CE1, CE2), 3 (cycle de consolidation – CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) et 4 (cycle des approfondissements – 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>). Il souhaite attirer l'attention sur :

**- L'absence d'intégration des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes que ce soit dans les objectifs transversaux ou leurs déclinaisons par discipline dans les cycles 2 et 3 et à développer dans le cycle 4**

Malgré quelques rares mentions, le HCEfh considère que sont absents des projets de programmes les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le rôle des femmes dans la construction des savoirs et leur participation aux grands événements qui jalonnent notre histoire et la construction de notre culture :

- L'égalité femmes-hommes n'est jamais mobilisée dans les objectifs de formations du cycle (Volet 1 de chaque cycle) ;
- Elle est absente des contributions de chaque champ disciplinaire ou champ éducatif à l'acquisition des cinq domaines du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le terme d'égalité n'est mentionné dans cette partie que pour le cycle 4, mais de manière générique uniquement, sans que ne soient précisés ses champs d'application (Volet 2 de chaque cycle) ;
- Elle est faiblement mobilisée dans le contenu présentant l'opérationnalisation par champs disciplinaires, principalement en *Education Physique et Sportive*, *Histoire et géographie*, et *Sciences de la vie et de la terre*.

Cycle 2	<b>Aucune mention</b> de l'égalité filles-garçons, l'égalité femmes-hommes, ni des discriminations n'est faite dans l'ensemble du document.
Cycle 3	<b>2 occurrences :</b> - dans la discipline <i>Education Physique et Sportive</i> une mention de l'égalité filles-garçons et des discriminations (Volet 3 / pages 8 et 25) ; - dans la discipline <i>Histoire et géographie</i> , une mention est faite de l'enseignement des Droits des femmes parmi les « Repères annuels de programmation » en Histoire pour la classe de CM2 (Volet 3 / page 40).
Cycle 4	<b>5 occurrences :</b> - dans la discipline <i>Education Physique et Sportive</i> , il est indiqué que « filles et garçons construisent, ensemble et à égalité, les mêmes compétences et des savoirs variés et complémentaires dans le cadre d'une culture physique et sportive commune » (Volet 3 / page 22) ; - dans la discipline <i>Sciences de la vie et de la terre</i> , l'on dénombre :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• une mention « Sciences et sociétés : diversité humaine, égalité, hasard et détermination » (sous-partie : la terre et le vivant) (Volet 3 / page 43),</li> <li>• une mention « Sciences et société : sexualité, égalité filles garçons » (sous-partie : le corps humain et la santé) (Volet 3 / page 45) ;</li> </ul> <p>- dans la discipline <i>Histoire et géographie</i>, le thème « Les femmes au cœur de sociétés qui changent » est listé parmi les thèmes à traiter en classe de 3<sup>ème</sup> (Volet 3 / page 40) ;</p> <p>- dans l'Annexe « Pistes pour des travaux interdisciplinaires proposées par le groupe d'élaboration du projet de programme » : pour l'interrogation « A quoi ressemblerons-nous ? » est proposé notamment pour thème de projet « Femme et homme » (Volet 3 / page 58) ;</p> <p>- Listée parmi les « Contributions essentielles au Domaine 3 du socle commun : la formation de la personne et du citoyen », l'égalité est mentionnée de manière générique « Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens). Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension. Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination. » (Volet 2 / page 7).</p>
---

### - Une invisibilité des femmes, que ce soit dans l'usage de la langue ou dans les exemples mobilisés

L'ensemble des trois projets de programmes sont intégralement rédigés au masculin : il est question d'enseignant, d'expert, d'inspecteur, de citoyen, de professeur, d'adolescent, d'interlocuteur, de musicien, etc.

Pourtant, en français, le genre grammatical masculin n'est pas neutre. Le genre grammatical neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. C'est d'ailleurs pourquoi « l'usage du masculin n'est pas perçu de manière neutre en dépit du fait que ce soit son intention »<sup>1</sup>, car le masculin empêche l'activation de représentations de femmes. C'est notamment vrai pour les noms de métiers et de fonctions.

Ainsi, le HCEfh condamne l'usage du terme « homme », avec ou sans majuscule, qui ne représente que la moitié du genre humain et qui n'est pas universel, contrairement à ce qu'il prétend être.

Exemples :

- Cycle 2, page 31 : « Dans la nature, il y a des objets et des phénomènes dans lesquels les hommes ont identifié... », page 38 « identification de ce qui est animal, végétal, minéral ou construit par les hommes », page 41 « l'élève appréhende la diversité des représentations du monde par l'homme » ou « quelques modes de vie de des hommes », page 42 « dans sa formation d'homme et de citoyen » ;
- Cycle 3, page 9 : « les pratiques technologiques et des processus permettant à l'Homme de répondre à ses besoins alimentaires », page 41 « L'entrée des activités humaines dans l'agriculture et l'élevage interroge l'intervention des hommes sur leur environnement », page 46 « répondant aux enjeux sociétaux actuels : « l'Homme et son environnement » ou « l'Homme et son environnement » ou « Ils découvrent également les aménagements de l'homme permettant de prévenir les dégâts » ou « Quelles relations peut-on établir entre les comportements des animaux, le peuplement d'un milieu et l'influence de l'Homme ? »
- Cycle 4, page 9 « Se construire une culture musicale et artistique éclectique reliée à l'histoire des hommes », page 11 : « l'homme est-il maître de la nature ? », page 42 « expliquer les liens entre l'homme et la nature » ou « trois grands thèmes, la Terre et le vivant, l'Homme dans son environnement, le corps humain et la santé », page 44 « appréhender que leur existence est aussi ancienne que celle de l'homme », page 58 « l'homme augmenté ».

<sup>1</sup> P. GYGAX et al., « Generically intended, but specifically interpreted : When beauticians, musicians, and mechanics are all men », *Language and Cognitive Processes*, n°23, 2008.

Les exemples mobilisés au fil du texte souffrent de la même lacune. Ainsi dans le projet de programme du Cycle 2, il est indiqué que :

- « L'élève poursuit le travail sur l'utilisation du dictionnaire, aborde quelques distributions, par exemple les différents sens possibles du verbe battre selon les sujets ou objets (le volet bat / le cœur bat / le voisin bat son chien » ou encore « il va à la plage / il a mangé » (page 17) ;
- « Les élèves découvrent et comparent les modes de vie de quelques personnages, grands et petits (un paysan, un artisan, un ouvrier, un soldat, un puissant) » (page 42).

Il est scientifiquement démontré que l'usage exclusif du masculin renforce les stéréotypes de sexe et les inégalités entre les femmes et les hommes. Le HCEfh demande donc qu'il soit proscrit, en premier lieu à l'école.

Considérant l'exemplarité que doit revêtir l'écriture des programmes, le Haut Conseil à l'Egalité indique sa disponibilité pour proposer des règles de rédaction rendant visibles les femmes tout autant que les hommes. Ces règles ont été co-construites avec les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des chercheur.e.s, dans le cadre de la définition d'un Guide pour une communication publique sans stéréotypes, à paraître très prochainement.

>>

### **③ Vers des propositions opérationnelles pour une meilleure intégration et déclinaison de l'objectif d'égalité entre les sexes dans les programmes**

Le HCEfh attend que des propositions concrètes puissent être formulées dans les versions définitives des programmes de cycles 2, 3 et 4. Le HCEfh se tient à la disposition du Conseil Supérieur des Programmes pour participer à la réflexion dans cette dernière phase et faciliter l'interface avec des personnes ressources.

En particulier, la dimension du genre apparaît absolument incontournable lorsqu'il est question de projets d'orientation scolaire et professionnelle et de construction des citoyennes et des citoyens. Et une rédaction rendant visibles les femmes tout autant que les hommes doit être systématisée.

La présence et l'influence des stéréotypes de sexe et les inégalités à l'école sont connues depuis longtemps. Et pourtant, comme le montrent les chiffres, le système éducatif à tous les niveaux d'enseignement fonctionne encore sous la « loi du genre » et ce malgré 30 ans de politiques publiques ayant pour objectif de la déconstruire. Intégrer et décliner l'objectif d'égalité entre les sexes dans les programmes est la condition *sine qua non* pour permettre à l'école de construire une société de l'égalité, qui fait vivre la mixité et donne les mêmes chances aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes de demain.

**Pour plus d'informations :**

Suivez-nous sur **twitter** : @HCEfh

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** :

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

**Abonnez-vous à la lettre d'information** sur le site  
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>  
et consultez les anciens numéros en ligne

**Contactez-nous** : [haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)